

Un message de Daniel Panetto (01/04)

mer 01/04/2020 - 15:51



Cher-es ami-es,

Je reviens vers vous aujourd'hui pour vous transmettre deux infos complémentaires à mon message de lundi dernier.

La première concerne le fameux fonds de solidarité aux entreprises, qui nous permet de demander 1500€ d'aide si notre chiffre d'affaires diminue d'au moins 50% - et non plus 70%, nous avons bataillé pour que ce seuil soit plus « raisonnable » et obtenu gain de cause, comme je vous le disais lundi.

Je vous informe en plus que, suite à de très nombreux échanges avec Bruno Le Maire, l'aide est désormais élargie à mars, c'est-à-dire que vous pouvez en bénéficier pour le mois de mars en plus du mois d'avril.

Le décret publié hier devrait donc être modifié pour tenir compte de cette annonce faite par Bruno Le Maire hier après-midi, et confirmée par plusieurs autres Ministres et députés. C'est un

nouveau succès pour nous autres commerçants, qui avons besoin d'un soutien marqué des pouvoirs publics pour passer ce cap Covid19 !

J'en profite pour vous dire que cette aide est disponible dès maintenant. Voici un guide pratique pour faire la demande : [cliquez ici](#).

Par ailleurs, deuxième info, concernant les prêts garantis par l'Etat visant à soutenir la trésorerie des entreprises. Je vous confirme que les marchands de presse sont bien éligibles à ces prêts bancaires ! J'ai eu quelques remontées du terrain m'indiquant que certaines banques ne trouvaient pas notre code APE dans les bénéficiaires.

Or la loi de finance rectificative pour 2020, ainsi que son décret associé, énumèrent l'ensemble des structures éligibles à ce dispositif. Ainsi, tous les établissements mentionnés au répertoire des entreprises, comme les marchands de presse (dont le code est 47.62Z), y ont accès.

N'ayez donc aucun doute à ce sujet. Si toutefois la banque refuse toujours le « risque » (modéré, car l'Etat garantit à 90%), vous pouvez recourir au médiateur du crédit, pour rechercher un établissement qui acceptera le prêt dans des conditions correctes.

Je vous souhaite bon courage dans vos démarches.

**Bien à vous,
Daniel Panetto**

•